

Du tutorat à la fonction tutorale : Clef de la professionnalisation des futurs permanenciers auxiliaires de régulation médicale

Congrès ANCESU 2010

M.N.PIZZAGALLI

G. LECLERCQ

CESU 93

La FAE PARM

- **Circulaire de la DHOS du 18 janvier 2005 : 10 semaines de formation**
- **Constat entre 2000 et 2007 : les personnes inscrites travaillent dans un CRRA en moyenne depuis au moins 2 ans**
- **Depuis 2007, au CESU 93, nouveau dispositif de formation :**
 - Ø **La reconnaissance du tutorat réalisé dans les CRRA**
 - Ø **La reconnaissance des acquis de l'expérience**
 - Ø **Les formations en présentiel dans les CESU**
 - Ø **L'auto-formation**

LE TUTORAT

- Réalisé lors de l'intégration du nouvel embauché
- Assuré par un professionnel expérimenté
- Apprentissage sur le tas par imitation
- Un temps d'apprentissage +/- long , +/- d'outils pour le formé, +/- d'outils pour le tuteur
- Une charge de travail supplémentaire pour le tuteur

ÊTRE TUTEUR C'EST

- Organiser le travail du formé pour qu'il soit formateur et non simple succession de tâches
- Élaborer une progression des activités dans un ordre de complexité croissante
- Utiliser des outils pédagogiques variés
- Autonomiser progressivement l'apprenant
- L'insérer dans un collectif de travail

Il devient donc UN ACCOMPAGNATEUR

- Toutes formations visent la professionnalisation des agents
- Le Tuteur Parm reste LE MAILLON FORT quelque soit le dispositif
- Sa professionnalisation à travers une formation devient alors incontournable.